

Cette formation est de sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique, faire connaître les dangers de l'électricité pour être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleures conditions de sécurité

Objectif :

Former le personnel non électricien, travaillant dans un environnement de risques électriques, ou effectuant des travaux d'ordre non électrique, à une connaissance de la réglementation électrique et des risques présentés par les installations conformément à la norme NFC 18-510 homologuée le 21 décembre 2011.

Texte de référence :

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Norme NF C 18-510 homologuée le 21 décembre 2011 et mise en application le 21 janvier 2012 : « Opérations sur les ouvrages et installations électriques dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique ».

« L'habilitation électrique est désormais une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leurs voisinages. Elle nécessite une formation préalable. »

INRS ED 6127 juillet 2012.

Attention : les titres délivrés sous l'ancienne prescription UTE 18-510 étaient valables jusqu'au 1^{er} juillet 2015.

Validation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation des acquis et contrôle des connaissances, permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant sur proposition du formateur transmise au donneur d'ordre (avis après formation et Titre).

Contenu pédagogique :

- **BO-EXECUTANT** : exécute des travaux non électrique réalisés en environnement électrique. Les acteurs concernés par les travaux - Les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (autorisation, interdits, zone de travail)

- **BO-Chargé de Chantier** : organise des travaux non électrique réalisés en environnement électrique.

- **BS** : réalise des interventions de remplacement et de raccordement hors tension (remplacement à l'identique de fusibles, de lampes, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs). Raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente. Réarmement d'un dispositif de protection.

- Rappels des notions de base sur l'électricité : Notions élémentaires, bréviaire - Le risque électrique - La prévention du risque électrique - Effets du courant électrique sur l'organisme humain et résistance de celui-ci face à un choc électrique - La loi d'Ohm

- Les habilitations électriques : Point succinct sur les dispositions de la nouvelle norme NFC 18-510

- Missions du non électricien & manœuvres permises : Evaluation des risques engendrés pour l'environnement et procédures en basse et haute tension lors des travaux d'ordre non électrique hors tension ou au voisinage - Opérations de remplacement de lampes et fusibles

- Conduite à tenir en cas d'accident : Utilisation matériel, outillage de sécurité et conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique- Matériel de protection individuel et collectif

- Exercices pratiques et/ou de simulation

Pré requis :

Aucun.

Recyclages :

Titre valable durant 3 ans (*Norme NFC 18-510*, recyclage obligatoire, périodicité conseillée.)

Moyens pédagogiques :

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un Power Point - Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation (Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation) - Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires. Supports individuels remis aux participants.

CALENDRIER DE FORMATION :

	PARIS – LA DÉFENSE	06 juin-26 juin-04 juil-17 juil-24 août-05 sept-21 sept-03 oct-16 oct-26 oct-07 nov-21 nov-05 déc-21 déc
	10 jan-26 jan-06 fév-27 fév-10 mars-23 mars-03 avril-27 avril-02 mai-09 mai-01 juin	

	MARSEILLE	AIX EN PROVENCE
	LYON	TOULOUSE
	LILLE	



Durée :

7 heures (1 jour).



Nombre de stagiaires :

15 participants maximum.



Lieu :

Formation à Courbevoie La Défense (92). Possibilité en intra Paris et Province.



Tarif :

Tarif multi stagiaire et intra sur demande.